



COMPTE-RENDU

GROUPE DE TRAVAIL – GESTION DES BOUES DE VIDANGE

Le 29 octobre 2019, Gret Soavimbahoaka.



RETOUR SUR LES ACTUALITES DES MEMBRES

- WSUP a formé un groupe restreint en collaboration avec le SAMVA, le Ministère et la CUA en vue de renforcer son volet « fonctionnement commercial », spécifiquement sur le volet gestion des boues de vidange. Un consultant a été engagé pour rédiger une nouvelle convention, il s'agit de Maître Mirija Ramamonjisoa. Ses principales missions étant de clarifier la réglementation en place (notamment convention de concession), et les rôles et compétences de chacun. Les résultats seront diffusés dans les prochains mois ;
- Le projet PIAA prévoit de construire une station de traitement de boues de vidange à grande capacité ;
- Le Gret est actuellement à la fin de la première année du projet ALISOTA qui travaille sur l'assainissement liquide et sur la gestion des déchets solides dans trois Communes en périphérie de Tanà (Tanjombato, Ampitatafika et Ambohimangakely). La phase de diagnostic est en cours de finalisation et va laisser place à la mise en place des plans de gestion.
- L'association de vidangeurs Connex Madagascar souhaiterait pouvoir déverser dans la station de Tanjombato dont le gérant de la station, pour le moment, en a refusé l'accès. L'association souhaiterait si possible voir si le Gret peut intervenir à ce niveau.
- L'ONG GRET et Ran'Eau organisent deux jours d'atelier sur la gestion des déchets solides les 18 et 19 novembre à l'IFM.

FINALISATION DE LA NOTE TECHNIQUE

La note technique a été revue avec l'ensemble des membres présents : certains points ont été précisés et ajustés.

Un certain nombre de recommandations ont également été apportés pour enrichir la note.

Recommandations

- Encadrer et rendre obligatoire le déversement des boues de vidange dans les stations de traitement approuvés par le Ministère ;
- Rendre effectifs les Codes de l'Hygiène en place (par la définition de sanctions et la présence d'inspecteurs de l'hygiène), et rendre obligatoire ces codes dans chaque Communes Urbaines ;
- Effectuer une mise à l'échelle de critères sur lesquels peuvent s'aligner les porteurs de projet afin d'agréer les vidangeurs, en se basant sur les expériences actuelles ;
- Effectuer une mise à l'échelle de critères sur lesquels peuvent s'aligner les stations de traitement pour avoir un permis de l'ONE et être agréées par le MEEH (incluant des facilités d'accès en camion pour faciliter le déversement) ;
- Renforcer l'information et la sensibilisation des usagers : tant sur les enjeux des vidanges hygiéniques, sur leurs obligations que sur les sanctions existantes ;
- Mettre en place une réglementation sur les filières de valorisation.

Autres remarques

- Faire apparaître le témoignage de Véronique, gérante de l'entreprise Connex, regroupant des vidangeurs formels.

PERSPECTIVES DU GROUPE DE TRAVAIL

Les objectifs identifiés lors de la constitution du groupe portaient essentiellement sur la production de notes techniques sur le secteur afin d'orienter les acteurs et de capitaliser sur les expériences et retours terrains de chacun. Ces productions ayant aujourd'hui été réalisées, un repositionnement du groupe et de ses besoins est nécessaire.

Etat des lieux :

Forces

- Production de notes techniques répondant aux objectifs initiaux du groupe ;
- Tenue des réunions par semestre, et mobilisation des membres.

Faiblesse

- Nécessité de mobiliser de nouveaux acteurs techniques et porteurs de projets.

Questions

- Proposer l'inclusion du ministère dans le GT ?
- Impliquer les Communes ?

Propositions :

- ⇒ Documenter la mise en place du service de GBV, sous forme de fiches méthodes en :
 - Se fixant sur des aspects très précis du service ;
 - Se basant sur l'identification des bonnes pratiques et expériences des acteurs ;
 - Exemple :
 - Comment trouver un terrain pour la construction de STBV : qui mobiliser, quelles protocoles et étapes, quel cadre réglementaire ?
 - Agrément des vidangeurs : quels critères, quelle formation et encadrement, quels suivis, quels tarifs ?
- ⇒ Fréquence des réunions : trois fois par an, avec divers formats :
 - Une réunion du groupe restreint pour identifier et sélectionner les thématiques ;
 - Deux séances plus larges de travail en ciblant les acteurs ressources, concernés par la thématique sélectionnée.

Prochaines étapes :

- ⇒ Constitution du comité restreint (acteurs proposés : WSUP, SAMVA, GRET, Vidange Madagascar, Pratica, Loowatt, MadaCompost, Miti) ;
- ⇒ Enrichir et identifier les thématiques lors d'une première réunion du CR en début d'année 2019.